

Démocratie alimentaire : l'espace politique de l'agriculture urbaine pour une transition écologique

Chantal Gailloux

Doctorante en sociologie et anthropologie à l'Université Concordia (Montréal, Québec)

« Penser l'impossible pour saisir tout le champ du possible »
(Lefebvre, 1991)

Dans la ville globale¹ d'aujourd'hui où les inégalités ne cessent de se creuser, l'agriculture urbaine est apparue à plusieurs communautés parfois racialisées, mais également marginalisées sur le plan économique, comme une façon d'améliorer leurs conditions matérielles. Ces communautés en situation de survivance, parce que victimes d'un racisme structurel limitant notamment leurs opportunités d'emploi, se tournent alors vers l'agriculture urbaine (AU) comme outil ultime pour se nourrir, pouvant déboucher sur un projet collectif et politique, voire devenir l'ébauche d'une éco-économie² alternative. Voilà une esquisse des conclusions pouvant être tirées des études de cas explorées dans la littérature, tel la communauté portoricaine du quartier new-yorkais du Lower East Side³ au tournant des années 2000, des familles s'étant unies dans le projet collectif de la ferme South Central à Los Angeles⁴, de la ferme Marra à Seattle⁵ ou bien, encore, de Cuba⁶ sous l'embargo imposé en 1962. L'agriculture urbaine peut donc être envisagée comme le moteur d'une transition écologique.

Multifonctionnelle⁷, l'AU peut créer des espaces sociaux⁸ où sont dynamisées des pratiques organisationnelles, communautaires et démocratiques centrées sur la production agricole (et potentiellement d'autres étapes du système alimentaire, tel la consommation!), par des principes comme l'entraide, le partage et l'échange. Ainsi est postulé que la démocratie alimentaire est réalisée par des collectivités en situation de survivance s'investissant dans des projets d'AU où émergent des innovations démocratiques⁹ au fil d'un processus transformatif durant lequel se développe un savoir-faire et un savoir-être collectif et individuel au diapason des limites de l'écosystème, nous permettant d'envisager le mode de vie d'une transition écologique post-capitaliste.

Je chercherai donc ici à situer la définition de démocratie alimentaire dans la littérature existante en plus de proposer une définition inédite plus précise basée sur les normes, les pratiques et le processus transformatif que suscitent le droit à la ville, la citoyenneté insurgée et la communauté d'apprentissage, propres à la démocratie alimentaire. Ensuite, la relation ontologique développée par la démocratie alimentaire entre l'individu, sa collectivité humaine et son écosystème sera discutée à la lumière de la littérature contemporaine. En somme, la démocratie alimentaire propose de transformer à la fois la production et la consommation en voulant rétablir un lien cohérent entre l'humain, la Nature et l'ensemble des étapes du système alimentaire, soit la production, la distribution, la transformation, la consommation et la revalorisation.

¹ Sassen, S, 2014, « Complex and Incomplete Spaces for Tactical Urbanism », Dans *Uneven Growth – Tactical Urbanism for Expanding Megacities*, New York, É.-U. : The Museum of Modern Art, pp.40-47.

² Kitchen, L. et T. Marsden, 2009, « Creating Sustainable Rural Development through Stimulating the Eco-Economy : Beyond the Eco-Economic Paradox? », *Sociologia Ruralis*, Vol. 49, n° 3, pp. 273-294.

³ Martinez, Miranda J., 2010, *Power At The Roots – Gentrification, Community Gardens, and the Puerto Ricans of the Lower East Side*, Lanham : Lexington Books, 169p.

⁴ Mares, Teresa M. et Devon G. Peña, 2010, « Urban agriculture in the making of insurgent spaces in Los Angeles and Seattle », Dans *Insurgent Public Space: Guerrilla Urbanism and the Remaking of Contemporary*, sous la dir. de Jeffrey Hou, Abingdon, Oxford : Taylor & Francis e-Library, Routledge. pp. 241-254.

⁵ *Ibid.*

⁶ Premat, Adriana, 2012, « Havana's Urban Agriculture – Survival Strategies and Worldly Engagements in Alternative Development », Conférence, Yale University, Agrarian Studies Program, New Haven.

⁷ Duchemin, Éric, Wegmuller, Fabien et Anne-Marie Legault, 2010, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigO*, Vol. 10, n° 2.

⁸ Lefebvre, Henri, 1969, « De la science à la stratégie urbaine », *Utopie*, N° 2, pp. 57-86.

⁹ Graeber, David, 2008, « On Cosmopolitanism and (Vernacular) Democratic Creativity: Or, There Never Was a West », Dans *Anthropology and the New Cosmopolitanism*, sous la dir. de Pina Werbner, Berg: New York et Oxford, pp.281-305.

Démocratie alimentaire : une invention du tournant du 21^e siècle ?

Définie pour la première fois par le Britannique Tim Lang en 1998, la démocratie alimentaire se voulait un outil législatif qui, afin de contrebalancer le pouvoir décroissant de l'État et celui croissant des intérêts privés, ne visait pas à contraindre davantage le secteur alimentaire, mais plutôt à le démocratiser. Cette définition fut alors reprise par le juriste américain Neil Hamilton en 2005¹⁰, confirmant alors son ancrage législatif. Néanmoins, au cours de la même période, l'Américaine Neva Hassanein¹¹ a défini la démocratie alimentaire comme un outil d'action collective à la disposition de la société civile et des mouvements sociaux, ce qui fut appuyé par le Hollandais Henk Renting et ses collègues en 2012¹², créant alors un virage théorique dans la définition du concept.

La définition de démocratie alimentaire proposée ici s'insère dans la perspective plus récente de Hassanein et de Renting, tout en admettant que l'ère prédite par Lang s'est avérée. En fait, celui-ci avait remarqué que, depuis les années 70, l'État-nation voit son pouvoir législatif s'amoindrir au profit des intérêts du capital privé et qu'en conséquence, nous étions entrés dans une nouvelle ère où, pour défendre ce qu'il avait alors appelé la démocratie alimentaire, il ne fallait plus contrôler et réguler davantage le secteur alimentaire, mais plutôt le démocratiser.

Hassanein est donc la première à considérer la démocratie alimentaire de la perspective de l'action collective, où le pouvoir citoyen et les habiletés pour mobiliser le pouvoir de chacun sont centraux à l'édification d'une démocratie alimentaire. Tous et toutes ont donc des possibilités égales (grâce à la recette « une personne, un vote ») de participer à la construction de ce système alimentaire alternatif. Renting et ses collègues corroborent ensuite cette vision en suggérant que la société civile est désormais le moteur le plus proactif pour l'élaboration d'une nouvelle gouvernance des systèmes alimentaires par ce qu'ils nomment les réseaux civiques alimentaires (*civic food network*).

Ainsi, la démocratie alimentaire comme outil d'action collective permet de reconstruire le lien entre l'humain, sa collectivité et la Nature, soulignant par le fait même le besoin d'une transition écologique. Cette dernière doit donc s'opérer par une transition à la fois politique et économique, où l'individu doit renouer et reprendre place dans le processus décisionnel politique tout en modelant une économie qui soit au diapason des limites naturelles de l'écosystème. La question devient donc : la démocratie alimentaire peut-elle s'insérer dans l'actuelle démocratie libérale et économie capitaliste? En fait, la démocratie alimentaire ici suggérée s'inscrit plutôt dans la tradition de la démocratie directe et de l'éco-économie.

Une définition inédite de la démocratie alimentaire – L'action collective de l'AU pour amorcer une transition écologique, voire post-capitaliste, ou tout simplement survivre!

La définition proposée ici s'inscrit dans cette perspective, mais se veut une nouvelle conception à la fois radicale et opératoire de la démocratie alimentaire, à travers les concepts de l'espace politique du droit à la ville¹³, de la citoyenneté insurgée¹⁴ et de la communauté d'apprentissage¹⁵. Ces trois composantes interagissent à des niveaux complémentaires en définissant ses normes, ses pratiques et son processus transformatif¹⁶.

¹⁰ Hamilton, Neil D., 2005, « Food Democracy II : Revolution or Restauration ? », *Drake Journal of Agriculture Law*, Vol. 1, no 13.

¹¹ Hassanein, Neva, 2003, « Practicing food democracy: a pragmatic politics of transformation », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, no 1, pp. 77–86. [En ligne]. <<http://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0743016702000414>>.

¹² Renting, Henk, Markus Schermer et Adanella Rossi, 2012, « Building Food Democracy : Exploring Civic Food Networks and Newly Emerging Forms of Food Citizenship », *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, Vol. 19, no 3, pp. 289–307.

¹³ Lefebvre, Henri, [1968] 1972. *Le Droit à la ville* suivi de *Espace et politique*, Paris, Anthropos.

¹⁴ Holston, James, 1999, « Spaces of Insurgent Citizenship », Dans *Cities and Citizenship*, chapitre 1, Durham : Duke University Press, p. 260.; Friedmann, John, 2002, *The Prospect of Cities*, Minneapolis : University of Minnesota Press.

¹⁵ Orellana. Isabel, 2005, « L'émergence de la communauté d'apprentissage ou l'acte de recréer des relations dialogiques et dialectiques de transformation du rapport au milieu de vie », Dans Sauv , L. Orellana, I. Van Steenberghe, E. (Dir.), 2005, *Éducation et environnement. Un croisement de savoirs*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS, 104. pp. 67-84.

¹⁶ Juris, Jeffrey S., 2008, *Networking Futures*. Duke University Press: Durham and London. 378p.

Le **droit à la ville** permet à la communauté d'articuler son rapport à l'espace (*normes*), passant d'un « espace conçu » ou planifié par les élus, tel que prescrit par la tradition de la démocratie libérale du « top-down », à la prise de conscience par les citoyens qu'il s'agit d'un « espace perçu » qu'ils peuvent et doivent s'approprier afin que celui-ci devienne un « espace vécu ». La logique de cette trialectique, conçue par Henri Lefebvre¹⁷, suggère les étapes pour le passage à une altermodernité au cours desquelles le dialogue est ouvert à tous pour réfléchir collectivement aux diverses possibilités d'actions pour répondre à la volonté du commun où « la vie quotidienne est l'équivalent de l'espace social »¹⁸.

Dans la démocratie alimentaire, le droit à la ville pose donc les bases normatives en permettant l'émergence d'un espace social (ou politique¹⁹) qui se pose à la fois comme processus et comme résultat tout en proposant un cheminement dialectique entre l'espace et la négociation démocratique au sein de la collectivité.

Néanmoins, pour une transformation démocratique de la société urbaine, aucune stratégie précise n'est avancée si ce n'est que les « classes sociales à l'initiative révolutionnaire », dit Lefebvre, doivent poser des actions concrètes et autonomes pour la réappropriation de l'espace urbain²⁰, posant alors des défis et un flou quant à sa concrétisation considérant l'emprise du capitalisme. En effet, les inégalités sociales entre classes n'ont cessé de se creuser, suscitant une fragmentation de l'espace et des groupes sociaux qui est de plus en plus manifeste : les populations défavorisées sont davantage circonscrites et constamment repoussées de la centralité par la gentrification des quartiers qui s'accélère dans les centres-villes, alors qu'un embourgeoisement s'entrevoit également dans les banlieues. De fait, la ville globale, prescrite par Sassen²¹, est apparue comme résultat de la mondialisation et s'est hypercentralisée sous la puissance économique-politique de certains pôles urbains, créant de plus grands clivages entre ces pôles hyperpuissants et cette population marginalisée laissée à elle-même et toujours plus vulnérable, parfois carrément en situation de survivance.

Ainsi, suivant la tradition de Lefebvre, le Britannique David Harvey revendique le droit à la ville comme étant le « droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher », ce à quoi répond la démocratie alimentaire tout en suggérant, un projet intégrateur et fondamental autour duquel s'organiser : la création d'un système alimentaire régionalisé, durable et égalitaire.

La **citoyenneté insurgée**²² (*normes et pratiques*) suggère de transformer son rapport à l'espace vécu²³ par des moyens d'action concrets afin que les citoyens se prévalent de leur droit à la dissidence leur permettant de s'insurger, de marquer leur opposition à la modernité dominante autant la démocratie libérale que le paysage urbain, tous deux teintés de la doctrine de droit positiviste plaçant l'État comme unique source légitime de pouvoir. Ainsi, « insurgé » réfère à la revendication de nouvelles sources de légitimité de pouvoir, autre qu'exclusivement étatique, débouchant sur la définition d'une nouvelle citoyenneté plus horizontale sous-entendant participation active et délibération. La citoyenneté est alors reformulée, faisant émerger de nouvelles identités, et ce, en réaction au contexte de mondialisation qui redéfinit les frontières de l'État-nation et fait émerger des villes globales où les multinationales et marchés financiers gagnent du pouvoir.

À cet effet, la contribution d'Engin F. Isin sur les actes politiques et la citoyenneté sans frontières²⁴ met en lumière

¹⁷ Lefebvre Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris : Anthropos.

¹⁸ Costes, L., 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et Sociétés*, 140-141(1), pp.177-191.

¹⁹ L'appellation que donne officiellement Lefebvre est espace social, mais j'ajoute qu'il est aussi politique et préfère le nommer espace politique pour insister sur le fait que nos relations sont fondamentalement politiques par notre capacité à nous accaparer d'une réalité. Cette dénomination se veut également, à mon sens, plus cohérente avec la théorie de l'*insurgent space of citizenship*.

²⁰ *Op. Cit.*, Costes, 2010

²¹ Sassen, S. 1996. *La ville globale, New York, Londres, Tokyo*. Paris : Descartes et Cie.

²² Ou *insurgent space of citizenship*.

²³ Référant à la trialectique – espace conçu, perçu et vécu – d'Henri Lefebvre en 1974.

²⁴ « *Traversing Citizenship* » ou « *Citizens Without Frontiers* », expression tirée de son livre publié en 2012.

l'importance de provoquer une rupture dans les habitudes instaurées par la démocratie libérale afin de fonder une nouvelle subjectivité politique menant vers une citoyenneté plus engagée et horizontale. La citoyenneté, argumente-t-il, doit être performée au-delà du statut pur et simple (ou de l'habitus) et plutôt prendre forme à travers des actes créatifs, innovants et autonomes²⁵ qui transforment la subjectivité politique de l'acteur en provoquant une rupture nous rapportant au sens premier de justice, allant au-delà des lois écrites. Ainsi, suivant la théorie sur l'action de Hannah Arendt, les actes – plutôt que la conduite, telle que suggérée par Deleuze, Foucault et Bourdieu – sont l'outil fondamental pour que les citoyens performent leur agence et puissent apporter leur contribution (nouvelle) au monde imprévisible.

Pour mettre en pratique le droit à la ville et l'espace de citoyenneté insurgée pour le développement d'une nouvelle subjectivité politique, nécessaire à la création d'un espace vécu, étapes nécessaires à la création d'une démocratie alimentaire, des pratiques d'organisation collective basées sur la coopération, le dialogue, et l'entraide à travers l'action (praxis) doivent être instaurées, comme le prescrit la **communauté d'apprentissage**²⁶. Par la mise en commun et le partage des connaissances, des efforts et des compétences de chacun autour d'un projet commun, comme l'agriculture urbaine, la communauté d'apprentissage s'adapte aux capacités de chacun et offre un horizon d'espoirs pour contrebalancer l'individualisme, le désengagement et la perte de sens, amorçant un processus transformatif où sont remodelées les identités individuelle et collective. Bref, les communautés d'apprentissage, telles que définies par la Canadienne d'origine chilienne Isabelle Orellana, répondent au besoin fondamental et instinctif de se mettre en relation avec les autres, cherchent à rompre l'anomie décrite par Durkheim comme « le manque de liens, de relations significatives, structurantes et de valeurs communes pour générer un savoir-être, un savoir-faire et un savoir-vivre ensemble de façon solidaire et responsable »²⁷. La communauté d'apprentissage vise plutôt à développer un rapport au monde signifiant par un rapport expérientiel et actif « dans et avec le monde » qui alimente notre conscience de l'autre et de l'ailleurs, ainsi que notre compréhension de l'hétérogénéité tout en nourrissant notre pouvoir-faire face à l'environnement et à la réalité qui nous entourent. S'ensuit donc une réciprocité ainsi qu'un savoir-être individuel et collectif transformateur et transformé, comme le suggérait Paolo Freire. C'est alors qu'émerge une prise de conscience individuelle, mais surtout globale et collective (*pratiques* et *processus*), par un processus d'individuation, mais également de collectivisation, prenant en compte tant la collectivité humaine que la Nature.

Ruptures et continuités avec les théories contemporaines – Individuation et Collectivisation pour créer une relation ontologique entre l'humain et la Nature

Pour assembler hommes/femmes et Nature, la phénoménologie du travail, proposée par Hardt et Negri en 2000²⁸, pourrait être une solution pragmatique pour cristalliser l'interconnexion immanente unissant l'humain et la Nature afin de produire de manière plus cohérente. Ce mode de production, et sa phénoménologie, marque donc une rupture avec la production de plus-value capitaliste et devient des actes citoyens où sont négociées les conditions de travail, mais également le choix des cultures agricoles afin d'assurer une cohérence avec les capacités de l'écosystème et de ses travailleurs-ses afin que celles-ci correspondent aux besoins alimentaires de la population locale, créant alors un système alimentaire régionalisé, durable et égalitaire. Sont ainsi développées collectivement de nouvelles normes, pratiques et processus en lien avec la subjectivité politique émergeant de la collectivité engagée dans la démocratie alimentaire.

Ainsi, selon Hardt et Negri, le travail se trouve au cœur de la force créative de la multitude afin de se libérer de l'emprise de l'empire (toujours selon leur vocabulaire) et d'assurer le passage de la virtualité au réel. En ce sens, la multitude – dont est composée la communauté formant une démocratie alimentaire – est diverse, composée de plusieurs singularités, virtualités et devenir qui ont le pouvoir d'agir en transformant leurs désirs en réalités par la

²⁵ En traduction libre, Isin suggère que ces actes possèdent des qualités complexes en entretenant « les paradoxes entre la légalité et l'illégalité, entre responsabilité et reddition, entre intention et finalité, entre actes et actions ainsi qu'entre rupture et changement. Ils sont intéressants par qu'ils sont **créatifs** (délibérés, mais pas tout à fait spontanés, espiègle mais sérieux, courageux, mais non héroïque), **inventifs** (surprenants mais prévisibles, illégaux mais acceptables, scandaleux mais raisonnables) et **autonomes** (individuels et collectifs, scriptés mais expérimentaux, non-autorisés mais significatifs » (p.112).

²⁶ *Op. Cit.*, Orellana, 2005.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Hardt, Michael et Antonio Negri. 2000. *Empire*. [En ligne], <http://www.angelfire.com/cantina/negri/HAREMI_printable.pdf>.

voie du travail et de la coopération à travers du dialogue. À cet effet, le nomadisme et le métissage – suggérés par Hardt et Negri, mais également confirmés par l'Américain David Graeber comme caractéristiques faisant émerger des innovations démocratiques²⁹ – sont essentiels à la création d'une nouvelle communauté et phénoménologie du travail de la démocratie alimentaire.

Finalement, la relation ontologique permettant d'unir homme/femme et Nature traverse deux moments fondateurs. D'abord, l'ontologie humaine doit s'enraciner dans son espace, comme premier déterminant des choix et décisions de la multitude. Ensuite, elle doit s'allier à l'existence corporelle du travailleur qui doit toujours être maintenue dans son intégrité, faisant écho au concept de vulnérabilité émis par l'Américaine Judith Butler, répondant alors au but principal de la démocratie alimentaire et de sa phénoménologie du travail qui est de libérer le travailleur des contraintes de la plus-value et de répondre à ses besoins fondamentaux, tels que se nourrir. Cette transformation, dit-on, passe de la colère à l'amour : la colère vise d'abord à produire rupture et changement, puis évolue en amour par la culture de sa nourriture, le vivre-ensemble permettant non seulement de survivre, mais de s'épanouir au sein d'une communauté qui crée conséquemment une nouvelle singularité individuelle, mais également une nouvelle subjectivité politique commune et coopérative. Comme ces nouvelles singularités individuelles et collectives sont sensibles aux capacités de leurs collègues, mais aussi de leur environnement naturel, une ontologie unissant humains et non-humains est créée.

La démocratie alimentaire doit donc être comprise comme une autogestion individuelle et collective se développant et s'apprenant dans la pratique. Se déroulant ainsi dans une perspective de transition écologique, la démocratie alimentaire se définit donc par le *résultat escompté*, l'agriculture basée dans la communauté³⁰, et par le *processus* menant à la démocratisation de la vie quotidienne autour d'un système alimentaire régionalisé, durable et égalitaire par un aménagement de son milieu de vie, la ville, mais aussi du politique pour la satisfaction des besoins fondamentaux de chaque citoyen, tel que se nourrir.

La démocratie alimentaire est donc définie tel un idéal-type, qui peut s'exprimer différemment d'une communauté à l'autre, dans un état plus ou moins achevé. Pour valider cette contribution conceptuelle, une recherche ethnographique aura lieu à l'été 2016 afin de comparer l'opérationnalisation du concept de démocratie alimentaire dans les pratiques de deux communautés politisées et activement engagées en agriculture urbaine. Le terrain de cette étude exploratoire devrait se dérouler à New York et à Montréal à l'été 2016 et vise à documenter les innovations démocratiques et sociales pouvant être élaborées dans ces projets, notamment par les interactions (positives ou négatives) de ces communautés avec les autorités municipales. Il ne va pas sans rappeler la contribution théorique du Français Luc Boltanski sur les relations dialogiques entre critique – ici personnifiée par les actions et pratiques de la collectivité organisée en démocratie alimentaire – et les institutions officielles, telles les mairies.

En fait, sur le plan des relations entre le local et le global, il est réfuté que les initiatives locales sont nécessairement apolitiques et plutôt suggéré que celles-ci peuvent plus aisément s'adapter aux limites et capacités de l'écosystème biophysique dans lequel s'insère la communauté urbaine. Néanmoins, ces initiatives locales sont mises en relation avec les institutions des niveaux politiques supérieurs (municipal, provincial, national et mondial) et ont le potentiel de les influencer vers l'écriture de politiques publiques plus progressives. Néanmoins, à ce jour, l'échec de l'État-nation à répondre aux besoins fondamentaux de l'ensemble de sa population sans égard à sa classe, à son statut économique ou à son origine doit être admis.

Limites

Il est difficile de prévoir une échelle de temps et le rythme de réalisation de la démocratie alimentaire, au-delà de l'articulation des normes, des pratiques et du processus transformatif développant le pouvoir-faire, le savoir-faire et la capacité décisionnelle de ces collectivités organisées sous la forme d'une démocratie alimentaire plus ou moins achevée. Néanmoins, ce processus transformatif sera plusieurs fois mis à l'épreuve par la pression et la répression imposée par la domination de l'empire alors que l'incarnation du pouvoir continuera, en parallèle, à être reproduit par le capital, tel que le prescrivent Hardt et Negri, mais aussi Boltanski. Les collectivités investies dans des démocraties alimentaires seront également mises à l'épreuve des défis auxquels font face tous mouvements sociaux,

²⁹ *Op. Cit.*, Graeber, 2008.

³⁰ Vision qui dépasse donc l'agriculture soutenue par la communauté, en étant plutôt basée dans la communauté.

Document provisoire. Ce texte fera l'objet d'une publication de la Fondation de l'Ecologie Politique

soit ce que Gonzales³¹ a appelé le problème de composition, où l'intersectionnalité des différentes luttes avec lesquelles sont aux prises ses participants doit solidairement être intégrée et considérée.

En conclusion, la démocratie alimentaire n'est pas universalisable dans la mesure où un modèle bien défini ne pourrait pas s'appliquer partout de la même manière. Selon le sens qui lui est ici conféré, cette approche s'inscrit plutôt dans une réalité locale, voire biorégionaliste, bien que la démarche menant à une démocratie alimentaire puisse être universalisable. Pour ce faire, il s'agit d'opérationnaliser des normes à travers des pratiques et le processus transformatif, soit les normes du droit à la ville, les pratiques du vivre-ensemble que suggère la citoyenneté insurgée et le processus transformatifs et d'adaptation que provoque la communauté d'apprentissage.

³¹ Gonzalez, Maya Andrea, 2011, « Communization and the Abolition of Gender », Dans Benjamins Noys (ed.), *Communization and Its Discontent*, <<http://www.minorcompositions.info/wpcontent/uploads/2011/11/CommunizationDiscontents-web.pdf>>, pp.219-236.